

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation**CONVENTION DE PARTENARIAT**
« Faites du lac ! »**Entre les soussignés :**

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon
(S.M.A.D.E.S.E.P.) représenté par **Monsieur Victor BERENGUEL**, Président,
Ci-après dénommé S.M.A.D.E.S.E.P.

D'une part,

L'association Métiers de la Montagne représentée par **Madame Adèle Nicolas**,
Présidente.
Ci-après dénommé MM

D'autre part,

Préambule :

Initiée en 2013 et organisée par le S.M.A.D.E.S.E.P., la "Faites du lac" a pour objectif d'inviter les habitants de la région à découvrir les richesses de Serre-Ponçon, le Grand lac des Alpes du Sud, grâce aux animations proposées par les acteurs et socioprofessionnels de ce territoire.

Tous les acteurs et socioprofessionnels de la retenue de Serre-Ponçon sont sollicités pour faire la promotion de leurs bases nautiques et de leurs multiples activités : planche à voile, kite-surf, goélette, jet-ski, bateau ponton, bateau avec et sans permis, bateau promenade, bouée tractée, bateau à pédales, stand up paddle, canoë-kayak, pirogue, ULM pourront être pratiqués gratuitement par les visiteurs attendus nombreux.

Cette manifestation est organisée le dernier samedi de juin afin de marquer l'ouverture de la saison estivale sur Serre-Ponçon.

Ceci exposé, il a été convenu et réciproquement accepté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chacun des signataires dans l'organisation de la prochaine édition de la FAITES DU LAC ! et les modalités d'intervention de chacun.

En 2017, la FAITES DU LAC ! se déroulera le samedi 24 juin sur le site nautique de CHADENAS sur la commune de Puy-Sanières et d'Embrun, ainsi que le plan d'eau de la commune d'Embrun.

Dans le cadre de cette manifestation sportive, l'organisateur SMADESEP fait appel à l'association Métiers de la Montagne (MM) pour l'assister dans la mise en œuvre de l'évènement.

Ainsi, l'association MM propose à ses membres et à ses sympathisants de participer bénévolement à cette action, sans contrepartie de rémunération.

Le SMADESEP trouve intéressant de mettre en contact des étudiants du même territoire avec les acteurs socioprofessionnels du Lac de Serre Ponçon. Cet intérêt est d'autant plus fort que les étudiants de la formation Métiers de la Montagne du pôle Universitaire de Gap, seule université du département, sont appelés demain à travailler dans ce domaine professionnel.

L'association MM acte que cette manifestation correspond aux attentes de la formation Métiers de la Montagne au pôle universitaire de Gap. Celle ci, de licence 3 au master, développe des connaissances sur l'organisation de manifestations en territoire montagnard. De plus, l'association des Métiers de la Montagne considère « la Faites du Lac ! », comme un moyen d'échange entre étudiants et socioprofessionnels. Ce qui est une forte porte d'entrée pour l'obtention de contact qui pourrait faire suivre à des stages, jobs étudiants, emplois après le master. C'est pourquoi cet événement est important pour cette filière.

La présente convention, qui fixe les termes du partenariat, servira d'appui aux conventions individuelles souscrite entre l'association MM et chaque Bénévole.

ARTICLE 2 : Durée de la présente convention

La présente convention produira effet à compter de sa signature jusqu'au 25/06/17

ARTICLE 3 : Engagements du S.M.A.D.E.S.E.P.

Le S.M.A.D.E.S.E.P. s'engage, aux termes des présentes, à :

- Organiser les horaires de présence de chaque bénévole, mobilisé sur une demi-journée à des actions d'encadrement ou d'accompagnement du public (aide aux activités nautiques, accueil des visiteurs, salon, buvette, restauration, concert, parking, ...),
- Offrir à chaque bénévole de l'association, un repas gratuit pour le midi et le soir, en lui proposant sur la demi-journée chômée de participer librement aux activités de la « Faites du Lac ! ».
- Confier au bénévole les équipements qui pourraient être requis dans le cadre de l'organisation de l'événement (Talkies walkies, téléphone, ordinateur portable, etc ...),
- Considérer comme membre à part entière de l'équipe d'organisation les Bénévoles mobilisés par l'association MM,

ARTICLE 4 : Engagements de l'association Métiers de la Montagne :

- L'association MM déclare être couverte en responsabilité civile, par l'assurance, pour les dommages susceptibles d'être causés par ou à ses membres à l'occasion de leurs interventions à l'événement la « Faites du Lac ! ». Elle s'engage à ce titre à fournir au SMADESEP à première requête une attestation d'assurance.

- S'engage à fournir au maximum ... membres de l'association. Une liste exhaustive des bénévoles engagés sera à donner dans la semaine précédente de la « Faites du Lac ! ». (semaine 24).
- L'association s'engage à assister le SMADESEP dans l'organisation de l'évènement, en mobilisant ses Bénévoles au service de besoins identifiés par l'organisateur, et notamment :
 - Aider les professionnels pour l'accueil au public pour chaque activité,
 - Aider les personnels des offices de tourisme au niveau de la logistique de l'évènement (Inscription, accueil, salon, buvette, restauration, concert, parking...)
 - Coopérer avec les différents partenaires du syndicat : professionnels du nautisme, autres prestataires, salariés du SMADESEP.
 - L'association s'engage dans ce cadre à Respecter les horaires et demandes convenus
- Respecter son éthique de fonctionnement

ARTICLE 5 : Conditions de révision et de résiliation de la convention

La présente convention pourra être modifiée par avenant, d'un commun accord des parties signataires. Chacun des partenaires devra respecter les termes du contrat. Un manquement à cette règle pourra entraîner une résiliation de droit. Cette résiliation prendrait alors effet après l'envoi de l'avis.

Fait à Savines le Lac, le 04/05/17
en 2 exemplaires

Pour le S.M.A.D.E.S.E.P,
Monsieur Victor BERENGUEL
« Lu et approuvé »

Pour l'association Métiers de la Montagne,
Madame Adèle NICOLAS
« Lu et approuvé »